

CCS

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH DA A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette, Nicole Kisisa, Gnahoua Zoabli, Fabienne Germeil, Pascale Lidji, Raymonde Gomis

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Julien Carrière

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

David Hamel, Jean-Philippe Viau

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Ève Dell'Aniello, Marie-Claude Sénécal

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

PUBLIC

Carmen Lemire, Sabrina Desjardins

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 3^{ème} rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2021-2022
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 18 janvier 2022,
à 19 heures, sur la plateforme *Zoom*

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>1. Ouverture de la réunion</p>	<p>Après constatation du quorum, madame Fabienne Germeil ouvre la séance à 19 heures 04. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.</p> <p>Madame Levert rappelle que le CCSÉHDAA avait soulevé la possibilité de réduire le nombre de représentants du CSSMB aux séances afin d'éviter que les rencontres ne soient annulées faute de quorum étant donné que seuls 10 parents furent élus lors de l'AGA sur une possibilité de 12. Elle souligne s'être renseignée à ce sujet auprès du Secrétariat général et que cette demande aurait à être appuyée par le CA du CSSMB. Elle ajoute que des démarches devraient être faites advenant que cette solution soit retenue par le comité. Madame Levert mentionne que les règles de régie interne devraient aussi être modifiées advenant que l'option de diminuer le nombre de représentants du CSS soit retenue. Madame la présidente demande si les démarches auprès du CA du CSS prendraient beaucoup de temps. Madame la directrice adjointe répond qu'elle ne le pense pas et qu'elle s'informera des dates des prochaines rencontres du CA du CSS.</p> <p>Un membre demande si le CCSÉHDAA pourrait plutôt ajouter des membres parents. Il demande si le CCSÉHDAA pourrait demander au CP si certains de ses membres répondraient aux critères puisque des postes sont vacants. Il ajoute que la question pourrait être posée lors de la rencontre du CP du 20 janvier prochain.</p> <p>Un membre signale que la prochaine rencontre du CA du CSSMB se tiendra le 25 janvier 2022. Il mentionne avoir l'impression, après lecture des règles de régie interne, que le CCSÉHDAA a les mains liées actuellement. Celles-ci stipulent que « l'AGA élit les parents et les recommande au Comité de parents (CP) du CSSMB. Le CP entérine cette liste et désigne ainsi les parents membres</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p><i>constituant le nouveau Comité jusqu'aux prochaines nominations</i> ». Il soutient comprendre que le CP ne peut pas entériner des parents n'ayant pas été élus. Il estime qu'une solution devra être trouvée rapidement. Il ajoute qu'il se demande quel représentant serait enlevé et pour quelle raison? Il soutient qu'on mobilise des gens qui prennent un engagement et qui se présentent mois après mois. Le membre déclare avoir le souci que les choses se fassent selon les règles de l'art.</p> <p>Un membre déclare favoriser des modes alternatifs visant à ajouter des parents plutôt que de pénaliser les représentants du CSSMB. Il ajoute que ces derniers apportent beaucoup d'informations à la table du CCSÉHDAA. Il privilégierait, si cela est possible, que les règles de régie internes soient modifiées pour prévoir l'ajout de parents ou de substituts parents.</p> <p>Madame Levert rappelle aux membre parents du CCSÉHDAA de ne pas oublier d'aviser monsieur Rudi Maghuin advenant qu'ils soient indisponibles pour une rencontre afin qu'un appel aux substituts puisse être effectué.</p>
2. Période de questions du public	Aucun membre du public ne souhaite intervenir.
3. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Raymonde Gomis (CCSÉHDAA/22-01/01) .
4. Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2021	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 9 novembre 2021 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Nathalie Vassilaros (CCSÉHDAA/22-01/02) .
5. Dépôt du compte-rendu de la séance informelle du 14 décembre 2021	Madame la présidente procède au dépôt du compte-rendu de la séance informelle (absence de quorum) du 14 décembre 2021.
6. Intervention de madame Levert	Madame Levert présente mesdames Carmen Lemire, coordonnatrice aux services complémentaires (SRÉ) et Sabrina Desjardins, psychologue (CSSMB). Elle mentionne que le sujet de la santé mentale en est un très actuel dans le contexte de la pandémie.

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>6.1. Santé mentale</p>	<p>Mesdames Lemire et Desjardins remercient les membres du CCSÉHDAA et procèdent à la présentation du <i>Guide sur la santé mentale en milieu scolaire</i>. Madame Lemire mentionne que les psychologues des CSS de l'île de Montréal, en collaboration avec la Santé publique, ont décidé l'année dernière, compte-tenu du contexte, de mettre en place un Guide sur la santé mentale en milieu scolaire. Il s'agit du premier guide sur cette thématique dans les CSS ou dans les CS anglophones, car il est également traduit en anglais. Les CIUSSS de la Rive-Nord ont souhaité adapter ce guide pour leur secteur.</p> <p>Le document illustrant cette présentation est disponible sur le site de partage Teams du CCSÉHDAA dans le dossier intitulé « <i>Documents illustrant les présentations effectuées en séances</i> ».</p> <p>Madame Lemire souligne qu'on en est à un premier niveau de sensibilisation. On a rencontré tous les professionnels pour donner un premier message. On a également rencontré la table unifiée des Conseils d'élèves, car les élèves aimeraient mener éventuellement des actions porteuses à leur niveau. Les ressources humaines ont aussi été contactées pour leur parler du guide qui est déployé dans les établissements. Elle mentionne qu'il s'agit d'un premier niveau mais que la table est mise avec une certaine vision. Elle ajoute que d'autres actions concrètes seront menées avec le temps et qu'on pourra faire une convergence avec ce qui existe déjà dans les milieux.</p> <p>Mesdames Lemire et Desjardins répondent aux questions des membres du CCSÉHDAA.</p> <p>Un membre mentionne qu'il serait intéressant d'offrir la même présentation aux membres du CP. Un membre souligne que le calendrier des conférences du CP est complet pour cette année mais que la coordonnatrice du Comité intégration et conférences prend déjà en notes des conférences et des présentations pour 2022-2023.</p>
<p><i>Une courte pause est accordée aux membres du comité à 20 heures 26. Retour de la pause à 20 heures 33.</i></p>	

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7. Adoption des règles de la régie interne</p>	<p>Des propositions d'un membre du CCSÉHDAA de modifications des règles de régie interne, ayant été acheminées par courriel avant la séance, sont présentées à l'écran. Les membres du CCSÉHDAA échangent des suggestions de modifications. Un membre mentionne que dix membres parents ont été élus. À ceux-ci se sont ajoutés deux substituts. Il se demande s'il n'aurait pas été préférable d'avoir 12 membres parents et de ne pas élire de substituts afin d'éviter d'éprouver des difficultés à atteindre le quorum.</p> <p>Madame la présidente indique qu'elle vérifiera les présences aux premières rencontres du CCSÉHDAA afin de déterminer si les membres absents lors de celles-ci étaient les mêmes. Un membre déclare qu'il pourrait être utile de demander aux membres du CP si certains aimeraient se joindre au CCSÉHDAA, quitte à les nommer substituts. Il soutient qu'un problème vient du fait que les plans d'intervention ne se font souvent qu'en novembre alors que l'AGA se tient en octobre. Il ajoute que des parents seraient peut-être éligibles plus tard mais qu'ils ne le sont pas au moment de l'AGA.</p> <p>Un membre soutient que l'information relative à l'AGA ne vient pas correctement dans les écoles. Il ajoute que les liens menant aux séances virtuelles peuvent créer de la confusion. Elle soutient qu'il y a une rupture dans la communication. Elle déclare qu'il arrive que les parents aient l'impression que des directions d'établissement font de la rétention d'informations.</p> <p>Monsieur Hamel signale que monsieur Zoabli et lui-même ont été élus à la vice-présidence du CCSÉHDAA. Il soutient avoir constaté, à la lecture des règles de régie interne du comité, qu'une des attributions de la vice-présidence est de remplacer la présidence en cas d'absence. Monsieur Hamel, souligne qu'il ne se verrait pas présider l'assemblée générale des parents étant donné qu'il représente les enseignants. Monsieur Hamel annonce sa démission du poste de vice-président du CCSÉHDAA et se propose pour la fonction de secrétaire de l'exécutif. Madame Raymonde Gomis se propose pour la vice-présidence vacante.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Madame Raymonde GOMIS se propose et est déclarée élue par acclamation au poste de vice-présidente 2021-2022 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/22-01/03).</p> <p>Madame Nathalie Vassilaros démissionne de son poste de secrétaire de l'exécutif du CCSÉHDAA afin de céder sa place à monsieur David Hamel.</p> <p>Monsieur David HAMEL se propose et est déclaré élu par acclamation au poste de secrétaire de l'exécutif 2021-2022 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/22-01/04).</p> <p>Madame la vice-présidente propose que le CCSÉHDAA crée un sous-comité mandaté pour l'étude des modifications à apporter aux règles de régie interne du comité. Madame Gomis souligne ne pas être favorable à l'idée de demander une réduction du nombre de membres parents du CCSÉHDAA. Elle suggère de s'accommoder à la situation prévalant cette année et de prendre des prérogatives visant à éviter que le quorum ne soit pas atteint aux séances.</p> <p>Un membre souligne que davantage de parents se sont présentés aux AGA tenues virtuellement lors des deux dernières années que lorsque celles-ci étaient tenues en présentiel. Il soutient que de tenir des AGA en présentiel ne signifie pas nécessairement que plus de parents se présenteront. Il déclare que le problème se situe au niveau de l'exigence d'un PI actif alors que plusieurs enfants n'ont pas de PI avant le mois de novembre. Il soutient qu'il faudrait trouver un moyen d'aller chercher les parents qui pourraient être éligibles mais qui ne le sont pas encore au moment de la tenue de l'AGA. Madame Levert mentionne qu'il est normal que les PI ne soient pas prêts en septembre pour l'AGA d'octobre. Elle soutient que cela serait trop vite car il faut apprendre à connaître l'élève et le nouvel enseignant. Si l'élève a un code de difficulté avec un diagnostic, l'école est obligée d'ouvrir le PI sans nécessairement le compléter tout de suite pour se laisser le temps de</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>faire un plan d'intervention en fonction de ce qu'ils connaissent de l'élève. On a un très grand nombre de parents qui pourraient être présents ce soir-là.</p> <p>Madame la directrice adjointe invite les membres à communiquer leurs propositions de modifications des règles de régie interne. Elle ajoute que le sous-comité, suggéré par madame la vice-présidente, pourrait rencontrer Maître Kristel Woo, coordonnatrice au Secrétariat général, pour regarder les propositions et voir ce qui doit être modifié de façon légale. Les membres en conviennent.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA de mandater un sous-comité afin de procéder à la modification des règles de régie interne du comité, composé des membres suivants : Madame Anne-Lyse Levert (coordonnatrice), Madame Raymonde Gomis, madame Fabienne Germeil, madame Katherine Rochette et monsieur Gnahoua Zoabli (<u>CCSÉHDAA/22-01/05</u>).</p>
<p>8. Rapports et informations diverses</p> <p>8.1. Correspondance</p> <p>8.2. Activités de la présidence</p> <p>8.3. Échos du conseil d'administration du CSSMB</p>	<p>Madame la présidente signale avoir reçu une invitation pour une conférence offerte par le CP traitant du Plan d'intervention. Cette conférence de mesdames Anne-Lyse Levert, Isabelle Gendron et Nathalie Ruest (CSSMB) sera présentée virtuellement le 26 janvier prochain. Les membres du CCSÉHDAA ont également reçu cette invitation.</p> <p>Madame la présidente n'a aucune activité particulière à signaler.</p> <p>La prochaine séance du CA du CSSMB se tiendra le 25 janvier 2022.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>8.4. Comité de parents</p> <p>8.5. Congrès virtuel de l'Institut TA (23 au 25 mars 2022)</p> <p>8.5.1. Résolution pour la participation de madame Vassilaros</p>	<p>La prochaine séance du CP se tiendra le 20 janvier 2022.</p> <p>Madame la présidente mentionne que le CCSÉHDAA n'a pas été en mesure d'adopter une résolution en décembre dernier, faute de quorum, pour la participation de madame Vassilaros au prochain congrès virtuel de l'Institut TA.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Ève Dell'Aniello et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA de rembourser madame Nathalie Vassilaros pour les frais afférents à son inscription au congrès virtuel de l'Institut TA se tenant du 23 au 25 mars 2022 (<u>CCSÉHDAA/22-01/06</u>).</p>
<p>9. Concours du CCSÉHDAA</p> <p>9.1. Mot du sous-comité</p>	<p>Monsieur Zoabli informe les membres du CCSÉHDAA au sujet de la tenue du Forum PEHDAA de la FCPQ du 5 février 2022. Monsieur Zoabli signale s'être inscrit pour le Conseil général et pour le Forum PEHDAA en tant que délégué 1 du CP à la FCPQ. Madame la vice-présidente indique que deux délégués du CCSÉHDAA auront à participer au Forum au nom du comité.</p> <p>Madame Levert propose de faire une première promotion du concours pour annoncer la reconduction de celui-ci et ses grandes lignes, sans nécessairement tout lancer. Elle ajoute qu'il pourrait être mentionné que d'autres informations au sujet du concours suivront. Madame la directrice adjointe indique que cela permettrait d'informer sans harceler étant donné la période mouvementée traversée en raison de la pandémie. On utilise différentes plateformes (Hebdo des services, courriels, etc.). Madame Levert soutient qu'il pourrait effectivement être néfaste si on l'envoie maintenant car les gens sont préoccupés par le retour des élèves, par l'intensité de la COVID-19 et la fin d'étape qui arrive. Elle suggère de faire un plan de communication se répétant sans être trop fatiguant. La proposition de plan de communication de madame Levert est retenue par les membres du CCSÉHDAA. Un membre souligne l'importance de pointer les changements du</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>concours car il lui semble que les projets pouvant être soumis sont plus inclusifs. Il ajoute que cela pourrait motiver les troupes.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du CCSÉHDAA de procéder au lancement du concours 2022 à l’aide d’un plan de communication en plusieurs étapes (<u>CCSÉHDAA/22-01/07</u>).</p>
<p>10. Parole aux membres</p>	<p>Outre monsieur Gnahoua Zoabli, mesdames Germeil et Rochette assisteront également au Forum PEHDAA de la FCPQ.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du CCSÉHDAA de mandater mesdames Fabienne Germeil et Katherine Rochette en tant que représentantes du CCSÉHDAA du CSSMB au prochain Forum PEHDAA de la FCPQ (<u>CCSÉHDAA/22-01/08</u>).</p>
<p>11. Varia</p>	<p>Un membre mentionne que le ministère devait changer les mesures d’adaptation pour les examens ministériels et qu’il devait envoyer les nouvelles exigences au CSSMB en décembre dernier. Il demande si le CSS les a bien reçues. Madame Levert suggère que les membres lui fassent parvenir leurs questions avant la tenue des rencontres afin qu’elle puisse se renseigner et offrir des réponses éclairées. En réponse à une question de madame la directrice adjointe lui demandant de préciser ce qu’il entend par mesures d’adaptation, le membre précise qu’il veut parler de l’utilisation de <i>Word</i> ou de <i>Google Docs</i>. Madame Levert indique ne pas avoir eu écho de changement mais qu’elle s’informerait à ce sujet.</p> <p>Un membre demande à madame Levert si le Plan d’intervention est applicable quand les enfants sont à la maison. Madame la directrice adjointe mentionne qu’en principe oui si l’élève a un PI et qu’il y a des moyens mis en place pouvant s’appliquer. C’est la continuité. Les moyens doivent s’appliquer si l’élève a un besoin et ça fait partie du PI. Si l’élève a besoin de temps supplémentaire</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>pour une évaluation et qu'une évaluation se fait durant une période virtuelle, il devrait normalement avoir aussi son temps virtuel. Madame Levert dit qu'elle serait surprise que beaucoup d'évaluations aient été faites durant la période virtuelle.</p> <p>Madame Levert invite les membres du CCSÉHDAA à lui faire parvenir leurs questions personnelles et qu'elle se fera un plaisir d'y répondre. Advenant que ces questions soient intéressantes et pertinentes pour l'ensemble du CCSÉHDAA, madame la directrice adjointe mentionne qu'elle sera ravie d'y répondre lors des rencontres.</p>
<p>12. Levée de la séance</p>	<p>La séance du CCSÉHDAA du 9 novembre 2022 est levée à 21 heures 37.</p>

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>